

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

**Date de la
convocation**
21/05/2021

**OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION**

**SUBVENTION A
UNE
ASSOCIATION**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210527-DE11-270521-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 MAI 2021



DELIBERATION N° 11

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. CUILLE (procuration à J. DUVAL)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle association a été créée à Saint Chartes, « La Source Saint Chaptoise », qui a pour objet l'aide et le soutien à toute association, tout organisme ou toute cause pour des actions caritatives, humanitaire ou au bénéfice d'une personne. Elle organisera, entre autres, le St Chapton et sera le lien avec l'AFM Téléthon.

La Source a sollicité la Mairie pour une subvention de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention de 160 € (cent soixante euros) à l'Association La Source St Chaptoise.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

